

Nouvelles modalités de mise en œuvre de demande de bourses pour le lycée.

ATTENTION : A partir de cette année, les demandes de bourses pour l'année 2018/2019 sont à effectuer en ligne sur le site des Téléservices:

<https://teleservices.ac-grenoble.fr>

Les identifiants joints vous permettront de créer votre dossier. Pour certains élèves issus du collège qui ont déjà eu leurs identifiants l'année dernière, ils se connecteront avec ceux de l'année passée.

La campagne nationale de bourses de lycée pour l'année scolaire 2018-2019 sera ouverte

du 3 avril au 20 juin 2018 dans les collèges et lycées pour :

- les élèves en classe de 3^{ème} PEP non boursiers
- les élèves lycéens de seconde et première **mais non boursiers actuellement**

Utilisez le simulateur pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2018 et obtenir une estimation de son montant.

<http://www.education.gouv.fr/cid86464/bourses-de-lycee.html>

Pour faire votre demande en ligne, vous devez posséder une adresse email. Les familles qui n'ont pas communiqué à ce jour leur adresse email doivent se rapprocher du secrétariat pour la notifier. Pour celles qui ne possèdent pas d'ordinateur, la demande de bourse peut se faire au lycée.

Attention : il ne faut en aucun cas attendre la décision d'affectation après la 3^{ème} pour constituer votre dossier.

La demande de bourse doit être effectuée dès que possible pour obtenir une réponse avant la fin de l'année scolaire.

Tout dossier déposé après le 20 juin 2018 sera refusé car hors délai.

Après le dépôt de votre dossier, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées par le service académique des bourses, par courrier papier à votre domicile ou à l'adresse mail que vous avez indiquée sur le dossier. Il est indispensable de répondre à ces demandes pour éviter que votre dossier ne soit classé sans suite.

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 :
+ de **340 000**
demandes de
bourses de
collège

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

https://teleservices.ac-*****.fr/fts



Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :

Mes informations fiscales
sont plus précises et je
n'ai aucun renseignement
complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :

- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE